



Déclaration de l'UNSA Éducation  
au CDEN du 10 avril 2013

Monsieur le Préfet,

Au moment où se tient ce CDEN, une loi d'orientation assortie d'une loi de programmation vient d'être votée. Cette loi est d'ailleurs plus une loi de réparation et de restauration de ce qui a été abîmé au cours du dernier quinquennat qu'une loi de refondation. Cette loi, c'est la priorité au primaire et lui donner ce qu'il mérite n'est que justice.

Notre département, après de trop longues années de privation, se voit donc enfin doté d'une carte scolaire positive dans le nombre d'emplois attribués. C'est avant tout le témoignage du changement politique au plus haut niveau, faisant enfin de l'éducation et de la jeunesse une priorité de la nation. Il n'en était que temps !

Il vous est donc revenu, Monsieur le Directeur Académique, l'exercice de ventilation de ces nouveaux emplois au regard des orientations fixées par le ministère : rétablissement d'une véritable formation initiale, relance de la formation continue, priorité au primaire, mise en place de la politique du « plus de maîtres que de classes », retour de l'accueil des moins de 3 ans en maternelle.

L'UNSA Education considère que ces orientations répondent à ses attentes. Conscients de la contrainte de l'exercice, nous vous demandons tout de même qu'une attention toute particulière soit accordée au RASED et à sa reconstruction, ainsi qu'au traitement des RPI, RPC sans pour autant mettre à mal le potentiel de remplacement de ce département.

Par ailleurs, pour nous UNSA Éducation, nous adopterons une position intangible quant au strict respect de l'équité lors de ces opérations de carte scolaire. Chaque école de ce département doit être traitée avec le même curseur.

Nous vous demandons donc de ne céder à aucune pression politique (quelle qu'elle soit) lors de ce CDEN et de répartir les moyens au seul regard des seuils qui ont été fixés tout en tenant compte des difficultés réelles sur le terrain.

Nous vous demandons également que puissent se tenir un CTSD et un CDEN fin juin, tenant compte de l'évolution des effectifs dans les écoles et notamment des inscriptions réalisées actuellement.